



Département de l'Hérault  
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée  
Commune de Corneilhan

## FICHE DE POSTE : AGENT RECENSEUR

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022**  
**Du 20 janvier au 19 février 2022**



Dans le cadre du recensement de la population mené en collaboration avec l'INSEE, qui aura lieu **du 20 janvier au 19 février 2022**, la commune recrute 3 agents recenseurs.

Le contrat débutera dès janvier, jusqu'à la fin du recensement, la date de première formation marquant la date de début du contrat.

Vous serez placé sous l'autorité du Maire et du Coordonnateur Communal.

### VOS MISSIONS :

- Effectuer le recensement de la population ;
- Se former aux concepts et aux règles du recensement (2 demi-journées de formation en janvier 2022)
- Effectuer un itinéraire selon un secteur géographique déterminé par le coordonnateur : cette tournée de reconnaissance doit être effectuée entre les 2 sessions de formation ;
- Repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur ;
- Déposer les questionnaires, prendre rendez-vous pour les récupérer ;
- Informer les habitants qu'ils ont la possibilité de se faire recenser directement sur le site de l'INSEE ;
- Tenir à jour un carnet de tournée ;
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières auprès du coordonnateur ;
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

### VOTRE PROFIL :

- Etre libre de tout engagement pendant la période du recensement ;
- Etre titulaire du permis B et avoir un véhicule personnel ;
- Avoir une grande disponibilité quotidienne et une grande ténacité ;
- Accepter les nombreux déplacements et les horaires décalés (soirées, mercredi et samedi) ;
- Etre en capacité de s'organiser et d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode) ;
- Avoir de fortes aptitudes relationnelles et une grande capacité au dialogue ;
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité ;

Le Maire,  
Bertrand GELLY



Commune de Corneilhan, 1 Place de la Mairie 34490  
Téléphone 04 67 37 73 64 - Télécopie 04 67 29 39 74  
Courriel : [accueil@corneilhan.fr](mailto:accueil@corneilhan.fr)